



2^{ème} BIENNALE d'AQUARELLE de TOULOUSE

Samedi 01/03/2014 au vendredi 28/03/2014

REGLEMENT D'EXPOSITION

Dossier d'inscription COMPLET à renvoyer à Chantal VALLES par la poste à

AMP 25 rue Claude Fauriel 31400 Toulouse 05 61 52 28 82 / 06 15 16 48 73

Renseignements complémentaires : Pascale BOSC pascalebosc31@gmail.com

26 avenue René Gassin 31570 SAINTE FOY D'AIGREFEUILLE 05 61 83 70 22 / 06 18 02 39 47

DATE LIMITE DES INSCRIPTIONS : 31MAI 2013

Date limite pour ENVOI des photos 21 octobre 2013

ART 1 : DESCRIPTION

L'Association Aquarelle en Midi Pyrénées organise une exposition ouverte aux aquarellistes. Elle se tiendra dans la grande salle d'exposition de la Maison des Associations, 81 rue ST Roch 31400 TOULOUSE

Les jours et heures d'ouverture seront : **10H /19H** Tous les jours. **FERME**le Dimanche

Le vernissage est fixé au **Samedi 01/03/2014 à 18 H en présence des invitées d'honneur.**

ART 2 : CONDITIONS

Les tableaux devront être **réalisés à l'aquarelle**, les ajouts de techniques mixtes, ainsi que les matériaux et les supports innovants sont acceptés mais doivent être clairement mentionnés dans le tableau sur la fiche d'inscription. **Aucune copie, plagiat, travail d'atelier ou de stage ne sera accepté. Les organisateurs se réservent le droit de ne pas exposer les aquarelles sujettes à litige.**

La sélection des œuvres se fera sur les qualités artistiques, techniques et créatives des œuvres présentées dans le dossier de demande de participation.

Les participants retenus, résidant à moins de 200 km, **s'engagent à assurer une permanence** d'une journée au moins. Deux personnes doivent être présentes en même temps dans les locaux. Les candidats s'obligent à respecter les décisions du Comité d'organisation et le présent règlement.

ART 3 : INSCRIPTION

Le montant des frais d'inscription s'élève à :

30 euros pour les adhérents A.M.P. et 60 euros pour les non-adhérents

Le règlement **des frais d'inscription** sera établi par chèque à l'ordre de l'AMP.

Un virement bancaire est possible : code IBAN FR76 5000 8008 008 7262 220 à la Caisse d'Épargne de Midi Pyrénées 2 boulevard d'Arcole à Toulouse 31000

L'AMP ne prend pas de pourcentage ni sur la vente de tableaux ou de livres, ni sur les stages.

Les exposants désireux de vendre leurs aquarelles ou livres devront préciser leur numéro SIRET sur la feuille d'inscription. Pour ceux qui n'en possèdent pas, remplir le formulaire en annexe 3 (obligatoire)

- 1- Chaque peintre sélectionné aura à sa disposition 3 mètres linéaires maximum, tableaux mis bout -à-bout cadre compris
- 2- 8 photos numériques, non retouchées, en format JPEG et de bonne qualité, des aquarelles que vous désirez présenter, avec en légende le nom de l'auteur, le titre et les dimensions hors cadre pour le catalogue seront envoyées par courriel à chantal.valles@numericable.fr. et en copie, par mesure de sécurité, à aquarelleenmidipyrenees@hotmail.fr **avant le 21 octobre 2013**
- 3- Renvoyer uniquement par courrier la **fiche d'inscription, les annexes** (sauf la 5 que vous gardez pour le retrait), un texte bref, sous WORD pour présenter votre démarche 30 ou 40 mots maximum **et le règlement remplis et signés, le chèque de participation, + l'enveloppe retour correctement affranchie à votre adresse** avant le **31 MAI 2013** à AMP 25 rue Claude Fauriel 31400 Toulouse. **En cas de non sélection** votre chèque vous sera retourné dans cette même enveloppe
- 4- Tout désistement après la sélection entraînera la perte des droits d'inscription.

Aucun dossier incomplet ne sera examiné.

ART 4 : SELECTION

Un jury de sélection décidera des œuvres accrochées et sera souverain dans son choix. Les candidats seront prévenus individuellement de cette décision. Les sélectionnés devront confirmer leur participation au plus tard le **30 novembre 2013**.

L'exposant s'engage à présenter obligatoirement les aquarelles sélectionnées, aucun échange ne sera possible

ART 5 : ORGANISATION

Le dépôt des œuvres sélectionnées se fera le **JEUDI 27/02/14 de 9h à 17H**

Le retrait des œuvres exposées se fera dès le vendredi 28/03 à 19 h et le SAMEDI 29/03/2014 de 9h à 13 h

L'accrochage se fera une fois que la totalité des œuvres sera déposée. Le comité d'organisation est souverain dans le choix des emplacements des aquarelles proposées.

Au dépôt, chaque tableau devra être emballé dans une poche papier bulle, fermée sur 3 côtés, facilement réutilisable et cédée en cas de vente, avec le tableau. Cette poche sera marquée au nom du peintre de façon indélébile. Les emballages seront conservés par les organisateurs durant la durée de l'exposition.

Les tableaux seront dotés d'un système d'accrochage **irréprochable** fourni par l'exposant, sous peine d'être **refusés**.

Les sous verre simples sont interdits ainsi que les châssis sans cache-clous. Chaque aquarelle devra comporter **au dos une étiquette** mentionnant **le nom** de l'auteur, son **adresse**, son **téléphone** fixe ainsi que le N° de tél. portable éventuellement, le **prix** et le **titre** du tableau.

TOUT TABLEAU, SANS ETIQUETTE ET/OU MOYEN DE SUSPENSION CORRECT ET SANS L'EMBALLAGE DEMANDE, SERA REFUSE

ART 6 : ASSURANCE

Chaque exposant peut souscrire une assurance personnelle s'il le souhaite. L'AMP décline toute responsabilité en cas de perte, vol, dégradation de toutes sortes, y compris pendant les transports ou manutentions des tableaux.

En cas de force majeure, le Comité d'organisation se réserve le droit d'annuler la manifestation, n'ouvrant droit à aucun dommage et intérêt. Seules les sommes versées au titre de la participation seraient restituées.

ART 7 : ANIMATIONS

Démonstrations : Merci aux artistes participants de faire connaître leurs souhaits en cas de démonstration, précisant la date, l'horaire, le temps estimé de démonstration. Les démonstrations se feront à titre gratuit.

Stages : Tout artiste qui se propose d'animer un stage à l'occasion de cette exposition, peut faire connaître ses propositions aux organisateurs.

Vente : Les ventes de livres et de DVD se feront uniquement **dans l'emplacement vente** déterminé par les organisateurs. La vente de cartes postales et autres dérivés est interdite par le lieu d'accueil municipal

Permanences : La surveillance de l'exposition sera assurée par les exposants et des bénévoles. Un planning des permanences sera élaboré avec vos réponses. Nous rappelons que la journée de permanence est **obligatoire pour les personnes résidant à moins de 200 kms**. Voir fiche d'inscription jointe ci-dessous.

ART 8 : CATALOGUE D'EXPOSITION

Pour l'éditer nous avons besoin d'un fichier JPEG non compressé, du descriptif du tableau, dimensions hors encadrement

Les exposants s'engagent à céder à l'A.M.P. les droits d'image des œuvres présentées lors de cette exposition à des fins de publicité, catalogue et affichage divers afférant à la promotion de l'évènement

Annexe 1

FICHE D'INSCRIPTION

A renvoyer uniquement par courrier postal, **A.M.P. 25 rue Claude Fauriel, 31400 Toulouse**

Avec le chèque de participation, une enveloppe timbrée à vos nom et adresse

AVANT le 31 mai 2013

Nom et Prénom.....

Adresse

.....

Tél fixe **portable**

Adresse courriel :

Numéro SIRET :

Eventuellement N° de la Maison des artistes.....

Si vous ne possédez ni l'un ni l'autre, se référer à l'annexe 3

Annexe 2

Photos et titres des œuvres

Avant le 21 octobre 2013

A renvoyer de préférence par courriel

(vous pouvez aussi envoyer vos photos sur un cd ou une clé USB)

Le nombre d'œuvres sélectionnées est limité à 3 mètres linéaires tableaux mis bout-à-bout cadre contre cadre, maximum

Le nombre de photos proposées à la sélection est de 8 aquarelles

TITRE (en capitales)	DIMENSIONS <u>(cadre compris)</u>	Ajout éventuel d'autres techniques	PRIX

L'exposant s'engage à présenter obligatoirement les aquarelles sélectionnées. Je déclare avoir pris connaissance du règlement de l'exposition et j'en accepte les conditions sans restrictions

A..... LE.....
approuvé »

SIGNATURE précédée de la mention « Lu et

Annexe 3

Engagement de mise en conformité avec la loi fiscale

En cas vente (au premier euro perçu)

Je, soussigné, (ée).....

m'engage à me mettre en conformité fiscalement et socialement –
déclaration URSSAF et déclaration Maison des Artistes- en cas de vente
d'œuvres(s) au cours de cette exposition, organisée par l'association
Aquarelle en Midi Pyrénées, et dégage cette même association de toute
responsabilité au cas où je ne m'y conformerais pas.

Fait à

Le.....

Signature

Annexe 4

Autorisation de divulgation de vos coordonnées

Je, soussigné (e).....

Donne à l'A.M.P. l'autorisation de divulguer mes coordonnées si le besoin s'en fait sentir pour l'achat d'une œuvre, l'inscription à un cours ou un stage, ou toute opération en rapport avec ma profession pour la durée de cette exposition,

Fait à.....

Le.....

Signature.....

Annexe 5

FICHE DE RETRAIT

1 Elle sera obligatoire pour retirer les tableaux.

2 Il est impératif de prévenir les organisateurs par courriel ou téléphone au cas où le retrait serait fait par une tierce personne

Dans ce cas, remplir sur cette fiche la partie réservée à une éventuelle procuration. Doit y figurer le nom et les coordonnées de la personne « retirante » ainsi que votre signature et celle du retirant

NOM et Prénom de l'artiste

TITRE (en capitales)	PRIX

Si vous ne pouvez retirer vous-même les œuvres, veuillez indiquer le Nom de la personne qui aura

l'autorisation de prendre en charge vos œuvres ainsi que ses coordonnées, ET QUI SERA MUNIE DE CETTE FICHE

Signature de l'artiste

Signature du retirant

ANNEXE 6

TABLEAU DES JOURS DE PERMANENCE

Indiquer par une croix dans la case 4, les jours où vous vous rendrez disponible pour assurer la surveillance de l'exposition. Les horaires seront ceux de l'ouverture de l'exposition (10H / 19H). Nous vous rappelons qu'un jour de permanence, au moins, est obligatoire. Il n'y aura pas de permanence à effectuer le jour du vernissage, ni le jour de retrait

MARS 2014		Case 4		Case 4
LUNDI 03	10h 19h		LUNDI 17	
MARDI 04	10h 19h		MARDI 18	
MERCREDI 05	10h 19h		MERCREDI 19	
JEUDI 06	10h 19h		JEUDI 20	
VENDREDI 07	10h 19h		VENDREDI 21	
SAMEDI 08	10h 19h		SAMEDI 22	
LUNDI 10	10h 19h		LUNDI 24	
MARDI 11	10h 19h		MARDI 25	
MERCREDI 12	10h 19h		MERCREDI 26	
JEUDI 13	10h 19h		JEUDI 27	
VENDREDI 14	10h 19h		VENDREDI 28 Retrait dès 19 h	
SAMEDI 15			SAMEDI 29	RETRAIT 9H à 17 H

RECAPITULATIF

1A renvoyer par courrier postal **avant le 31 mai 2013** à

A.M.P. 25 rue Claude Fauriel, 31400 TOULOUSE - France

- Les 5 annexes signées, datées, (l'annexe 4 fiche de retrait est à conserver)
- Votre chèque de participation
- Enveloppe timbrée à vos noms et adresse pour être informé de la décision du jury et pour le retour de votre chèque en cas de non-sélection

2A envoyer **avant le 21 octobre** 2013 par courriel à

chantal.valles@numericable.fr et à aquarelleenmidipyrenees@hotmail.fr

- 8 photos des aquarelles que vous désirez exposer format JPEG
- Un texte bref, sous WORD pour présenter votre démarche 30 ou 40 mots maxi

DATES IMPORTANTES

- **INSCRIPTION** date limite **31 Mai 2013**
- **ENVOI des photos numériques** **21 octobre 2013**
- **CONFIRMER** votre participation dès réception de l'avis favorable du jury et au plus tard avant le **30 novembre 2013**
- **DEPOT** des œuvres étiquetées et emballées **Jeudi 27 février 2014 de 9h à 17h**
- **VERNISSAGE** **Samedi 01 Mars 2014 18 h**
- **RETRAIT DES ŒUVRES** **Vendredi 28 mars dès 19 h**
Samedi 29 de 9h à 13h

Pour toute question organisationnelle veuillez- vous adresser de préférence à notre vice-présidente

Pascale BOSC

05 61 83 70 22 / 06 18 02 39 47